

FAITS SAILLANTS

PROJET ÉOLIEN DES CULTURES

Présenté le 17 août 2018



LE PROJET EN BREF

- Puissance installée : 24 MW
- 6 à 10 éoliennes (selon le type d'éolienne choisi)
- Réseau électrique entièrement enfoui
- Mise en service prévue à l'automne 2021
- Municipalités de Saint-Rémi et Saint-Michel (voir la carte préliminaire au verso)

ÉCHÉANCIER PRÉLIMINAIRE

- Dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement – décembre 2018
- Dépôt de la demande CPTAQ – décembre 2018
- Processus du BAPE – mai à décembre 2019
- Début de la construction – automne 2020 ou printemps 2021

LE PARTENARIAT

- Partenariat entre Énergies Durables Kahnawà:ke (30% de l'équité) et Kruger Énergie (70%)
- Contrat d'approvisionnement en électricité de 20 ans signé en 2011 par Énergies Durables Kahnawà:ke
- Seul projet autochtone parmi les 12 projets communautaires retenus dans l'appel d'offres A/O 2009-02

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

- Retombées économiques structurantes, à la fois pour les communautés des municipalités de Saint-Rémi et Saint-Michel et pour la communauté Mohawk qui investit dans le projet
- Contenu québécois à 60 %
- Contenu régional (région administrative Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et MRC de Matane) représentant 30 % du coût total des éoliennes
- 180 000 \$ / an en contributions volontaires versées aux municipalités hôtes, soit plus de 3,6 millions \$ sur 20 ans
- 165 000 \$ / an aux propriétaires, soit 3,3 millions \$ sur 20 ans
- 40 à 50 emplois créés durant la construction
- 2 à 4 emplois permanents durant la période d'exploitation

ENGAGEMENT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

- Dans une vision de long terme, Kruger Énergie et Énergies Durables Kahnawà:ke proposent un projet respectueux de l'environnement, au bénéfice des générations présentes et futures
- Étude d'impact sur l'environnement exhaustive et basée sur le travail accompli dans la région durant la dernière décennie
- Rencontres publiques et communication limpide avec le milieu
- Suivis post-construction rigoureux
- Protection du territoire agricole et de ses infrastructures
- Mise en place d'un comité de suivi pour la durée du projet

